



DELIBERATION N° 11

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour motif de surendettement et poursuites sans effet.

Liste n° 2553050215 : Il s'agit de 31 créances de 2010 à 2014 pour un montant total de 974.49 € :

- ⇒ année 2010 : 4 créances pour un montant de 130.56 € (frais de restauration scolaire)
- ⇒ année 2011 : 8 créances pour un montant de 249.82 € (frais de restauration scolaire)
- ⇒ année 2012 : 6 créances pour un montant de 177.95 € (frais de restauration scolaire)
- ⇒ année 2013 : 10 créances pour un montant de 312.12 € (frais de restauration scolaire)
- ⇒ année 2014 : 3 créances pour un montant de 104.04 € (frais de restauration scolaire)

Etat du 09/12/2016 : Il s'agit de 19 créances de 2013 à 2014 pour un montant total de 714.20€ :

- ⇒ année 2013 : 10 créances pour un montant de 408.90 € (frais de restauration scolaire)

⇒ année 2014 : 9 créances pour un montant de 305.30 € (frais de restauration scolaire)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **approuve** sa proposition et **décide** l'admission en non-valeur de 50 produits irrécouvrables pour un total de 1 688.69 €.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 janvier 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/01/2017